

Politique documentaire : synthèse pour les acquisitions

Chaque discipline dispose d'un coordonnateur. C'est lui qui assure la communication entre les professeurs de sa discipline et les documentalistes OU BI EN, cette tâche est déléguée à un relais-CDI

1- Ressources dans l'établissement et gestion de ces ressources

Labos et armoires

- On y trouve de la documentation pédagogique spécifique aux disciplines concernées ; leur présence dans les labos est légitime :

- des séries de documents identiques (dictionnaires...)
- des manuels scolaires et quelques annales, le plus souvent anciens
- des vidéos
- de la documentation pédagogique (transparents, fiches, livres...)
- quelques abonnements à des revues spécialisées

- la proportion de documents saisis dans Bcdi (le logiciel de recherche documentaire du lycée) est faible. De plus en plus de disciplines apportent cependant au CDI leurs nouvelles acquisitions.

il existe parfois un inventaire, mais il semble difficile, pour à peu près toutes les disciplines, de l'organiser de façon efficace. Idem pour le classement

Cafétéria des élèves

Achat chaque semaine, par un CPE, en maison de la presse, de 3 revues d'information générale (L'express, le Nouvel observateur et les Clés de l'actualité). Chaque nouveau numéro remplace le précédent qui est jeté. Peu de vol. Achat effectué avec l'argent de la cafétéria.

CDI

Tous les documents du CDI sont enregistrés sur Bcdi

Répartition du fonds documentaire du CDI (mai 2006) :

- Nombre total d'exemplaires : 15816 (périodiques compris)
- Nombre d'abonnements (payants) : 40
- Répartition par cote : voir tableau "*Répartition des emprunts d'élèves en 2005/2006*" un peu plus loin
- Environ 2800 ouvrages de fiction, 3622 ouvrages documentaires

2- Financement des acquisitions

Crédits d'enseignement des disciplines

La documentation pour les enseignants est achetée sur les crédits des disciplines.

Certaines disciplines mettent à disposition au CDI des documents achetés pour les enseignants, mais qui peuvent aussi être utiles aux élèves

CDI

Le budget du CDI est réparti sur trois comptes du chapitre A1, compte 6 :

Crédit CDI (2320 €), crédit DOCUMENTATION (1970 €), crédit Abonnement (3367 €) - (année 2006)

- Le crédit CDI est du seul ressort des documentalistes. Presque la moitié de ce budget est utilisé à l'achat de petit matériel pour le CDI (film protecteur pour les livres, boîtes de rangement des périodiques, antivol...). L'autre grosse moitié permet l'achat de documentation diverse (ouvrages généraux, documentation pédagogique non disciplinaire, lecture plaisir, fictions et documentaires jugés intéressants par les documentalistes).

- Le crédit DOCUMENTATION est réparti entre les différentes disciplines de l'enseignement général. Il sert à l'achat de documentation à destination des élèves.

- Le crédit ABONNEMENT regroupe les abonnements destinés aux élèves. Les documentalistes sont responsables du choix de ces abonnements.

Evolution de ce budget depuis 1998 : stable. Cette année, il prend en compte la chute de la réduction accordée par les librairies et de nouvelles dépenses incompressibles (doc. ONISEP, abonnement BCDI devenus payants)

Cas particulier du secteur technologique

En avril 2006, suite à une réunion entre des représentants du secteur technologique, le chef des travaux et les documentalistes, il a été décidé :

- la "nomination" de 5 relais-CDI (en biologie, STG, électronique, construction, productique)
- un crédit est alloué sur les crédits technologiques pour l'achat de documentation pour le CDI (les achats se feront en concertation entre les relais-CDI et les documentalistes)

Autres sources financières (aléatoires) et partenaires

Dotation de la Région ou du Rectorat, pour du matériel ou de la documentation (cédéroms, encyclopédies...)

Emprunt d'expositions gratuites dans les CDDP et CRDP, et auprès de diverses associations

Pour le concours lecture : emprunt de livres dans les bibliothèques de Bourg-en-Bresse

A noter : les demandes d'équipement informatique pour le CDI auprès de la Région ont rarement abouti...

3- Adéquation fonds / besoins : Quantité / Qualité actuelle ? Validité ? (date de péremption)

Variable. Que ce soit dans les labos ou au CDI, en particulier dans les matières scientifiques et techniques, un certain nombre de documents sont un peu vieillots

Une analyse des emprunts au CDI permet quelques constatations :

3.1 Evolution du nombre d'emprunts (depuis 1996/1997)

Après une baisse du nombre d'emprunts jusqu'à l'année 1999/2000, celui-ci a beaucoup augmenté (presque multiplié par 3 depuis)

A noter que les années 1999-2000 correspondent à la mise en place de l'ECJS et des TPE, et aussi des concours lecture au lycée

3.2 Répartition des emprunts d'élèves en 2005/2006

	nombre d'emprunts	nombre de documents dans cette cote au CDI	taux d'emprunt	commentaires
cote 0 (généralité)	1	53	2	
cote 1 (philosophie)	501	657	76	
cote 2 (religion)	21	75	28	
cote 3 (sciences sociales)	138	756	18	
cote 4 (langues)	16	102	16	
cote 5 (sciences pures)	44	358	12	
cote 6 (techniques)	29	167	17	
cote 7 (arts et sport)	61	387	16	
cote 8 (littérature)	2851	4189	68	
cote 9 (histoire et géographie)	76	678	11	
usuels	7	235	3	(normalement hors-prêt)
manuels scolaires	657	967	68	de nombreux emprunts d'annales
bandes dessinées	45	249	18	(prêt week-end seulement)

périodiques	416	6807	6	en général, consultation sur place
orientation	143	148	97	(prêt du jour au lendemain)

Les types de documents les plus empruntés sont donc :

- la littérature
- les annales corrigées et manuels scolaires
- les dictionnaires et documents parascolaires de philosophie
- la documentation sur l'orientation

Emprunts fiction / documentaires

59% des emprunts concernent des livres de fiction (cote 8 et BD)

Poids du concours lecture

43% des emprunts de fictions

24% du total des emprunts

4- Modalités d'acquisition et de désherbage (critères de choix, concertation)

- Concertation pour les achats sur les crédits des disciplines : en conseil d'enseignement, en salle des professeurs, de façon informelle souvent ; dans une discipline, ils peuvent utiliser une liste de discussion interne à leur discipline

- Concertation pour les achats sur le crédit Documentation du CDI

La répartition par discipline est élaborée dans le courant du mois de décembre entre relais-CDI et documentalistes

Les achats se font en concertation entre les coordonnateurs ou relais-CDI et les documentalistes, sur proposition des professeurs. Mais le plus souvent, ce sont les documentalistes qui proposent des titres aux coordonnateurs ou relais-CDI, et ceux-ci choisissent parmi ces propositions

En fin d'année, l'argent non utilisé par certaines disciplines permet de compléter les achats dans d'autres disciplines

- Le choix des achats s'effectue à l'occasion de nouveaux programmes, selon les thèmes des TPE...

- Le désherbage dans les labos est assez aléatoire

Au CDI

- Le recollement (= vérification des documents contenus dans l'inventaire, et mise à jour dans Bcdi) est effectué à la fin de chaque année scolaire : le nombre de documents perdus est insignifiant (présence d'un système antivol)

- le désherbage est effectué par les documentalistes en fin d'année scolaire (40% concerne des manuels scolaires périmés). Les documents réformés sont sortis d'inventaire et le plus souvent donnés aux élèves, avec information en salle des professeurs.

5- Communication sur les acquisitions

Labos : communication souvent informelle, ou affichage sur le tableau de la discipline en salle des professeurs ou au labo.

CDI

- En janvier, la liste des acquisitions de l'année écoulée est disponible sur le présentoir CDI de la salle des professeurs

- Depuis 2006, au fur et à mesure des réceptions des commandes et de leur saisie dans la base du CDI, des bulletins, à peu près mensuels, "Quoi de neuf au CDI ?" sont disposés au CDI et en salle des professeurs

Propositions :

- Saisie sur Bcdi des documents des labos (permettra un inventaire plus aisé dans les labos)
- Les documentalistes proposent leur aide aux coordonnateurs de disciplines pour le classement dans les labos
- Si des documents ont été achetés sur les crédits des disciplines, et si ces documents peuvent être utiles aux élèves, ce serait bien de les mettre à disposition au CDI (de façon définitive ou temporaire)
- Au CDI , pour déceler les manques, les documents périmés, l'adéquation fonds / besoin : les documentalistes auraient besoin de travailler plus étroitement avec les relais-CDI (et CPE)
- Les documentalistes souhaiteraient pouvoir (communiquer avec) informer les relais-CDI par e-mail (nouveauités, propositions d'achat...)
- comment inciter les élèves à proposer davantage de titres pour acquisition ? (pour l'instant, il existe un cahier de suggestions)
- une nouvelle encyclopédie papier au CDI ? Ou en ligne ? L'Encyclopedia universalis du CDI date de 1990
- difficulté pour les coordonnateurs ou relais-CDI de prévoir les besoins de l'année civile à venir. Dans certaines disciplines, dans le doute, ils préfèrent demander toujours le même crédit, ou davantage, au cas où...
Les documentalistes pourraient, si demande en est faite (c'est un travail qui prendrait un peu de temps !), comparer les demandes de crédits des dernières années avec les achats effectifs dans chaque discipline : cela pourrait aider les coordonnateurs ou relais-CDI à définir le montant de leur crédit pour l'année suivante
- meilleure organisation du désherbage dans les labos et au CDI (des professeurs souhaiteraient pouvoir récupérer les documents du CDI réformés, avant que les élèves y aient accès)
- une réunion annuelle avec documentalistes et tous les relais-CDI , pour diverses explications et projets ?
- pour les projets culturels, scientifiques ou autres, avec demande de crédits externes, faire en sorte que les professeurs pensent à contacter les documentalistes pour remplir la ligne "besoins en documentation". Cela permettrait aussi de combler des manques éventuels dans le fonds documentaire du CDI
- L'acquisition de ressources en ligne est onéreuse (ex : le site.TV à 400€) mais mériterait réflexion.